

PAR COURRIEL

Québec, le 24 novembre 2020

Madame Marie-Philippe Coté  
Ville de Fermont  
mpcote@caniapiscau.ca

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des  
stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ11 – Questions complémentaires**

---

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici **le 26 novembre à 9 h** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. Est-ce que le Règlement numéro 303 relatif aux nuisances et pour abroger le règlement 274 s'applique lorsque les activités causant des nuisances proviennent de terrains zonés industriels (c.-à-d. le bail minier de Minerai de fer Québec) ? Si oui, comment est-il appliqué ? Sinon, pourquoi ? Expliquez.
2. Selon l'étude d'impact, « les intervenants de la Ville et de la MRC avaient observé des problèmes de cohabitation entre la population résidente et les travailleurs de la construction non résidents lors du boom minier de 2011 et craignent que des difficultés semblables voient le jour avec le projet. Pour eux, cette situation pourrait affecter le tissu social de Fermont caractérisé par des valeurs communautaires importantes » (PR5.2, p.8-44).
  - a. Êtes-vous inquiets que la situation se reproduise à nouveau ?
  - b. Est-ce que les mesures que MFQ prévoit mettre en place à cet égard semblent suffisantes ? Sinon, que proposez-vous ?
3. À la page 1-16 de l'étude d'impact (PR5.2), on peut y lire que « MFQ souhaite aider la ville de Fermont à se dynamiser davantage et à envisager de nouveaux axes de développement économique et social axés notamment sur l'innovation. C'est dans ce sens que MFQ travaille actuellement avec les représentants de la Ville de Fermont ». Où en sont rendues les démarches en ce sens ?